

Rapport final de la concertation continue

Projet eM-Rhône
de création d'une
usine de production
d'électro-méthanol

Elyse Energy et RTE

Dates de la concertation continue
Du 20 novembre 2024 au 19
décembre 2025

Jonas Frossard

-
Date de remise du rapport, le 19 décembre 2025



SOMMAIRE

Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	3
Fiche d'identité du projet	4
Les chiffres clés de la concertation préalable.....	6
Le rappel des enseignements et des recommandations de la concertation préalable	7
Les enseignements clefs de la concertation préalable	7
Les demandes de précisions et recommandations à l'issue de la concertation préalable ...	9
Les suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable	10
La concertation continue	11
La mission du garant.....	11
L'organisation et les modalités de la concertation.....	11
Les résultats de la concertation continue	12
La synthèse des arguments formulés	12
L'avis du garant sur le déroulé de la concertation continue.....	15

SYNTHESE POUR LES DECIDEURS ET POUR LE PUBLIC

Les enseignements clefs de la concertation continue

Le projet eM-Rhône consiste en la création d'une **usine de production d'électro-méthanol**, molécule bas-carbone destinée à décarboner le transport maritime et l'industrie de la chimie, sur la **plateforme chimique du Roussillon à Salaise-sur-Sanne (38)**. Il est porté par Elyse Energy, une PME industrielle française indépendante, spécialisée dans la production de molécules bas-carbone pour les secteurs les plus difficiles à décarboner. Le projet eM-Rhône nécessite également la mise en œuvre d'un projet connexe de raccordement électrique porté par RTE.

La concertation préalable et la concertation continue montrent une **forte adhésion des publics** à l'objectif de décarboner l'industrie française. L'implantation au sein de la plateforme industrielle du Roussillon, acteur local historique, est perçue comme sécurisante et pertinente. Le projet est également vu comme un atout pour renforcer le dynamisme territorial, dans une logique de **synergie avec les industriels** et les entreprises locales, qui a été travaillée et approfondie par le porteur de projet tout au long de la concertation : partenariat consolidé avec la cimenterie Lafarge au Teil pour l'acheminement du CO₂, partenariat avec TEPSA pour le stockage du e-méthanol fini, etc.

Si des **divergences et interrogations par rapport au projet** ont pu être exprimés lors de la concertation préalable, notamment sur les consommations importantes en eau et électricité, les réponses et engagements apportés par Elyse Energy ont permis de consolider le consensus local autour du projet :

- Un engagement du porteur de projet à diminuer et optimiser au maximum ses consommations d'eau en réutilisant notamment l'eau rejetée par les autres industriels de la plateforme, et en s'inscrivant dans la diminution des autorisations de prélèvements du GIE (groupement d'intérêt économique) OSIRIS, gestionnaire de la plateforme chimique, dans le cadre du projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) récemment approuvé.
- Un engagement à contractualiser pour une part de sa consommation avec des fournisseurs d'énergie renouvelable et à améliorer son rendement énergétique.
- Une prise en compte sérieuse des risques et nuisances induits par le projet.
- Des créations conséquentes d'emplois locaux.
- La prise en compte de la biodiversité, à travers le respect de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) et la mise en place d'une compensation foncière de 21 hectares.
- Un engagement à utiliser le train pour l'acheminement du CO₂ et le transport du produit fini (train et fluvial), et éviter ainsi de détériorer les conditions de circulation locale qui sont tendues.

La concertation continue est venue approfondir certains sujets :

- La viabilité du modèle économique du projet avec un prix plus élevé du e-méthanol par rapport au méthanol conventionnel : Elyse Energy s'oriente vers le marché du transport maritime qui dispose d'un cadre réglementaire plus strict en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Pour les industriels de la chimie, le e-méthanol représente un coût trop élevé pour eux à supporter aujourd'hui. Ces débouchés sont donc abandonnés en l'état actuel du projet.
- Les risques d'un partenariat unique avec Lafarge sur lequel repose une très grande partie de l'approvisionnement en CO₂ : Elyse Energy rappelle qu'il s'agit d'un partenariat exclusif et sur le long terme, mais qu'ils continuent également à prospecter d'autres sources de CO₂.
- L'opportunité du raccordement électrique spécifique pour le projet eM-Rhône a été questionnée, mais celle-ci semble incontestable selon RTE et Elyse Energy au vue des besoins importants en électricité.

Enfin, la question de la pérennisation éventuelle du comité de suivi au-delà de la concertation continue pourrait être particulièrement utile, notamment concernant le suivi de la mise en place des mesures compensatoires aux impacts sur la biodiversité, mais également pour permettre la transmission de compétences et d'expérience pour favoriser l'intégration du projet à l'écosystème industriel.

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Maitres d'ouvrage :

L'entreprise **Elyse Energy** est une PME industrielle française créée en 2020 à Lyon par deux grandes entreprises familiales françaises Falkor et Vol-V, spécialisées dans les énergies renouvelables. Elle conçoit, développe, finance, construit et exploite des usines de production de e-méthanol et e-biokérosène pour fournir des industriels, des transporteurs maritimes et aériens en molécules décarbonées.

Elle est actuellement implantée dans 6 villes de France et de la péninsule ibérique.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national. RTE serait responsable de l'acheminement de l'électricité vers un site de production qui nécessiterait la construction de deux ouvrages souterrains. Le raccordement au réseau est une étape indispensable et un élément structurant du projet eM-Rhône, qui confère à RTE, en co-saisine, un rôle de co-maître d'ouvrage.

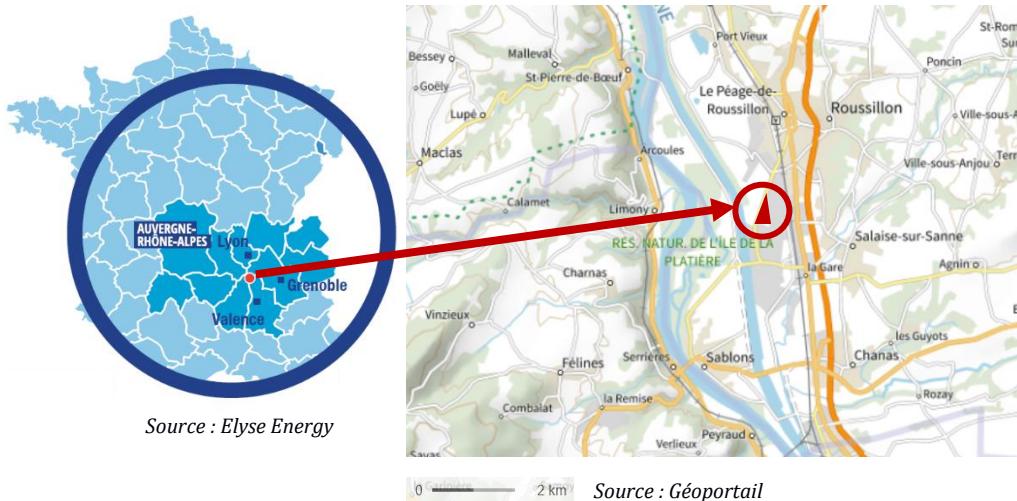
Contexte du projet :

Le projet eM-Rhône est intégré à la plateforme industrielle du Roussillon, qui est gérée par le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Osiris. Ce dernier regroupe une partie des industriels « historiques » de la plateforme. Elle offre aux entreprises présentes des services obligatoires (eau, vapeur, sécurité incendie...) et optionnels (gardiennage, cantine...).

Le territoire accueille également un grand nombre d'entreprises industrielles, avec notamment la ZAC Inspira située directement au Sud de la plateforme (qui comprend le port industriel de Salaise-sur-Sanne) ainsi que la centrale nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil (située à 8 km à vol d'oiseau).

Le site est à proximité immédiate de l'île de la Platière, réserve naturelle nationale de 500 hectares, un des plus vastes ensembles naturels alluviaux du Rhône subsistant dans la moyenne vallée, comprenant des prairies et des boisements alluviaux. Les prélèvements en eau de la plateforme se font directement dans cette nappe alluviale.

Localisation du projet :



Le projet vise à s'implanter sur la plateforme chimique du Roussillon située dans vallée du Rhône entre Lyon et Valence, dans la commune de Salaise-sur-Sanne (38). Plus précisément, le site envisagé est une ancienne carrière, un des derniers emplacements libre de la plateforme.

Objectifs du projet selon le MO :

Elyse Energy porte le projet eM-Rhône, en vue de participer aux objectifs européens et nationaux de qui visent une « sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables » (loi Energie-Climat de 2018). Pour cela, **le projet vise à produire une molécule « bas-carbone », le e-méthanol, qui a vocation à remplacer le méthanol d'origine fossile utilisé aujourd'hui dans l'industrie chimique et le transport maritime, deux secteurs difficilement décarbonables.**

Les autres objectifs avancés par le porteur de projet sont d'agir pour la souveraineté énergétique de la France (qui dépend aujourd'hui à 99% des importations pour sa consommation d'hydrocarbures) et pour la réindustrialisation du territoire français.

Le projet permettrait de produire **150 000 tonnes d'e-méthanol par an (soit 25% de la consommation actuelle de méthanol en France).**

Caractéristiques principales :

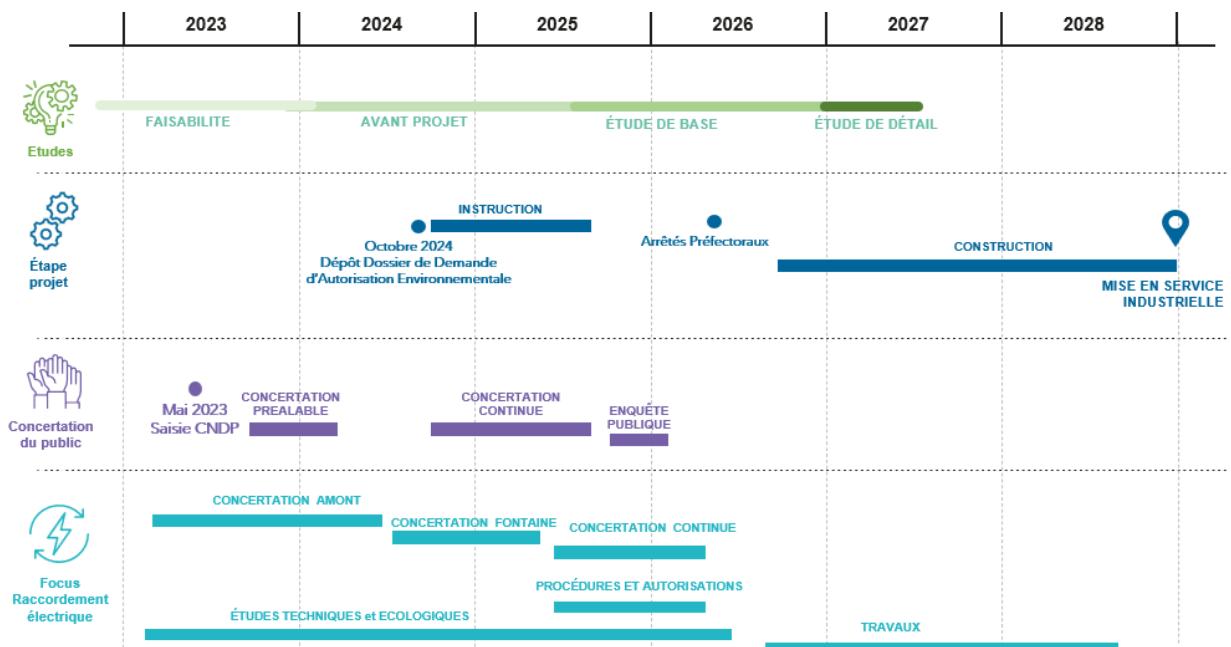
Le projet comporte une unité de production d'hydrogène bas-carbone, qui vise à produire 29 000 tonnes par an (l'équivalent de 1 000 réservoirs de fusée Ariane) par électrolyse de l'eau. Cette unité nécessite une consommation importante d'eau (2,7 millions de m³ par an) et d'électricité (puissance de 240 MW). Il intègre également une unité de synthèse du méthanol (150 000 tonnes), à partir des molécules d'hydrogène (H₂) et de dioxyde de carbone (CO₂). Le projet prévoit également un partenariat exclusif avec la cimenterie Lafarge du Teil, situé à 100 km au Sud, pour sécuriser les approvisionnements en CO₂ (besoin de 213 000 tonnes par an).

Pour répondre aux importants besoins électriques de ces process industriels, une **liaison électrique souterraine de 225 000 volts devra être créée par RTE** pour raccorder le site au poste de Gampaloup situé à environ 5 km à l'Est du point de raccordement.

Coût :

Le coût estimé du projet est de 700 millions d'euros HT, dont le financement serait principalement assuré par les fonds propres des deux principaux actionnaires de l'entreprise (Falkor et Vol-V) et par des emprunts bancaires (à hauteur de 50%).

Calendrier :



Source : Elyse Energy

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION PREALABLE

Quelques dates clés :

23 mai 2023 : saisine de la CNDP par Elyse Energy
7 juin 2023 : décision d'organiser une concertation
22 juin 2023 : décision de désigner les garants Valérie DEJOUR, Jonas FROSSARD et Marion THENET
Du 4 décembre 2023 au 25 février 2024 : dates de la concertation préalable
26 mars 2024 : publication du bilan de la concertation préalable
27 mai 2024 : publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garants
3 juillet 2024 : publication d'un avis de la CNDP portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garants.

Périmètre de la concertation :

Intercommunal : la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ;
Régional : les départements de l'Isère, du Rhône, de la Drôme et de l'Ardèche en ce qui concerne la dynamique économique et le recours potentiel à des fournisseurs et sous-traitants locaux.

17 Evènements publics :

2 réunions publiques
1 conférence débat sur l'eau
4 ateliers thématiques
6 stands mobiles
4 petits-déjeuners

Dispositifs de mobilisation :

100 affiches
1 000 flyers diffusés
1 000 dépliants distribués dans les boîtes des riverains
5 encarts presse
34 annonces radio
1 site Internet spécifique sur le projet eM-Rhône

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les enseignements clefs de la concertation préalable

A propos de **l'opportunité du projet**, les débats ont mis en lumière une **forte adhésion** à l'objectif visé de décarboner l'industrie française. Le projet est également perçu comme un atout pour renforcer le dynamisme territorial, dans une logique de **synergie avec les industriels** et les entreprises locales. L'implantation au sein de la plateforme industrielle du Roussillon, acteur local historique, piloté par le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) OSIRIS, pourvoyeur d'emplois, est également considérée par certains participants comme sécurisante et très pertinente avec un site considéré par certains participants comme permettant une maîtrise des risques industriels (site déjà classé SEVESO).

Toutefois, certaines voix ont exprimé **des divergences et interrogations par rapport au projet**. Tout d'abord, certains riverains de la plateforme, où sont déjà implantées de nombreuses usines, ont exprimé le sentiment de vivre dans un territoire « sacrifié » à l'industrie et de subir des nuisances importantes au quotidien. Ils ne s'opposent pas à ce projet en particulier, mais à tout nouveau projet industriel dans le secteur. Certains questionnent également les consommations importantes de ressources nécessaires pour produire l'hydrogène (2,7 millions de m³ d'eau par an et 240 MW en électricité), ainsi que le faible rendement énergétique¹ du processus (40%).

La question de la **ressource en eau** a particulièrement été débattue, du fait de la présence à proximité du site d'une forêt alluviale, classée réserve naturelle, et dont la survie dépend du bon maintien du niveau des nappes, dans lesquelles la plateforme (qui fournira l'eau à Elyse Energy) vient pomper. C'est aussi la perspective d'une baisse du débit du Rhône dans un contexte de changement climatique qui a interrogé les capacités à moyen terme à satisfaire l'ensemble des besoins en eau du territoire (industriels, domestiques et agricoles). Ces questions relèvent en grande partie du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) récemment approuvé et dans lequel le GIE Osiris, gestionnaire de la plateforme, s'est engagé notamment à réduire ses prélèvements en eau. Néanmoins Elyse Energy, face à l'importance de ces enjeux, s'est engagée lors de la concertation à diminuer et optimiser au maximum ses consommations d'eau en réutilisant notamment l'eau rejetée par les autres industriels de la plateforme. Une autre alternative a émergé du débat : étudier la possibilité de prélever l'eau directement dans le canal, plutôt que celle des nappes alluviales, qu'il s'agira de réservier aux usages plus « nobles ».

Le sujet des **ressources énergétiques** a également fait l'objet de nombreux échanges, avec notamment une demande de privilégier une électricité d'origine renouvelable et un questionnement de fond sur la pertinence du projet au regard de son rendement énergétique faible. Face à ces remarques, Elyse Energy s'est engagée à contractualiser pour une part de sa consommation (qui reste à préciser) avec des fournisseurs d'énergie renouvelable et à améliorer son rendement énergétique (dans une fourchette évaluée entre 42 et 48%). Elle précise toutefois que ce faible rendement est la raison pour laquelle cette molécule e-méthanol est réservée aux secteurs n'ayant pas d'autres alternatives pour être décarboné : la chimie, qui a besoin du méthanol, aujourd'hui totalement importé, et le transport maritime qui ne peut être électrifié. Pour les autres secteurs, il faut privilégier d'autres leviers (efficacité énergétique et sobriété).

¹ Le rendement énergétique mesure l'efficacité avec laquelle une certaine quantité d'énergie est convertie d'une forme à une autre. Il s'agit du rapport entre l'énergie utile obtenue et l'énergie initialement fournie.

Les **risques et nuisances** induits par le projet, ont fait l'objet de plusieurs questionnements, bien qu'une partie du public soit globalement rassurée de l'implantation sur la plateforme qui bénéficie d'une importante culture du risque industriel. Ces questions – pollution de l'air, dangers, prise en compte de l'augmentation des évènements extrêmes dans un contexte de changement climatique – ont reçu des réponses partielles (dans l'attente de la réalisation des études de dangers). En outre, Elyse Energy s'est engagée à informer le public des résultats de ces études.

Les **retombées locales** du projet ont été abordées sous des angles différents :

- La création d'emplois (directs et indirects) et le lien avec l'offre de formation.
- Les synergies entre industriels envisagées dans le cadre du projet sont perçues comme potentiellement très profitables à l'ensemble de l'écosystème économique local, et comme un atout majeur de ce projet, à condition de ne pas se limiter aux entreprises de la plateforme. La logique d'écologie industrielle est mise en avant pour favoriser les échanges de flux : CO₂ et vapeur rejetée par les autres industriels / e-méthanol, oxygène et hydrogène produits par Elyse Energy.
- Les retombées fiscales sont perçues comme faibles pour les collectivités locales. Elyse Energy s'est engagée à apporter des estimations chiffrées des retombées financières annuelles.

Le **transport** de la production d'e-méthanol (produit final) ainsi que de l'approvisionnement en CO₂ a fait l'objet d'alternatives mises au débat par Elyse Energy : transport routier, fret et/ou fluvial. En raison d'une saturation importante des réseaux routiers dans le secteur, une préférence nette ressort pour une conjugaison « fret ferroviaire et fluvial » sachant que la plateforme est embranchée et que le Rhône est à proximité avec d'importants projets de développement du Port de Salaise-sur-Sanne. Ces modalités de transport sont également perçues comme plus cohérentes avec le projet eM-Rhône en termes d'impact carbone. Elyse Energy a déjà effectué une étude sur le trafic routier et ses impacts (disponible sur la plateforme participative). Elle s'est engagée à étudier de manière plus fine les transports massifiés, fer et/ou fluvial, tout en précisant qu'il y aura nécessairement, à la marge, du transport routier.

La prise en compte de la **biodiversité** est également ressortie des discussions, avec notamment plusieurs espèces protégées identifiées dans l'étude d'impact. Les échanges ont principalement porté sur les modalités de mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter / Réduire / Compenser), avec des questions concernant les marges réelles d'évitement (notamment sur l'avifaune) dans un contexte industriel et sur les capacités à trouver des espaces de compensation à proximité. Une proposition a émergé des échanges : la création d'un corridor écologique sur le talus de la friche industrielle où s'installera le projet, qui pourrait être prolongé dans le reste de la plateforme.

Au sujet de l'**intégration paysagère** du projet, Elyse Energy a présenté une première esquisse en 3D de l'usine. Au-delà des questions qui ont été posées (localisation et destination des bâtiments, nombre et hauteur des colonnes, choix bioclimatique), il ressort un fort intérêt et une adhésion à l'architecture envisagée, perçue comme attrayante et permettant d'améliorer le paysage industriel existant.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s formulées à l'issue de la concertation préalable

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Préciser le choix de continuer ou non à réaliser le projet eM-Rhône et pourquoi.
2. Préciser clairement les **décisions** prises sur **l'approvisionnement en CO₂** : confirmation de son partenariat avec la cimenterie Lafarge ; combinaison ou non d'approvisionnement sur la plateforme et avec la cimenterie et comment.
3. Préciser quelle alternative est choisie en matière de gestion de la ressource en eau, et pourquoi.
4. Préciser quelle alternative est choisie en matière de transport (CO₂ et e-méthanol), et pourquoi.
5. Répondre à la demande d'étudier la faisabilité de produire de l'hydrogène pour un usage local.
6. Répondre à la demande de travailler sur des partenariats avec les entreprises du périmètre pour la récupération de l'oxygène émis par l'électrolyse.
7. Répondre (GIE Osiris) aux deux questions laissées sans réponses au sujet de la station d'épuration TREFLE : quels impacts des effluents aqueux sur le Rhône ? Et est-il prévu d'augmenter à moyen terme sa capacité ?

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Organiser une réunion publique de restitution (reddition des comptes) suite à la publication du présent bilan des garant.e.s et de la réponse d'Elyse Energy et de RTE.
2. Si la décision est prise de poursuivre le projet eM-Rhône, proposer un dispositif de concertation continue et des modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique dans le respect des principes portés par la CNDP. Les garant.e.s insistent pour que le site internet dédié à la concertation (www.em-rhone-concertation.fr) reste actif.
3. Donner suites aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable en informant régulièrement le public des évolutions du projet en la matière (Cf. page 45).
4. Rythmer la concertation continue par quelques temps forts afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée à l'accessibilité et à la pédagogie des informations transmises et sur un large temps d'expression du public. Les garant.e.s recommandent de s'appuyer de manière plus directe sur les élus locaux pour conduire cette concertation continue et mobiliser davantage les riverains tout en poursuivant la relation étroite avec le GIE OSIRIS.
5. Approfondir la proposition formulée lors de la concertation préalable de créer un « corridor vert » à partir du talus de la friche actuelle en lien avec les entreprises à proximité et d'engager avec la plateforme et les industriels une réflexion sur une meilleure intégration paysagère et la préservation de la biodiversité à l'échelle de la plateforme.
6. Continuer à contribuer activement aux synergies industrielles et à la dynamique territoriale en devenant « *un moteur de rénovation industrielle pour une chimie durable* » en poursuivant un dialogue territorial avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire.
7. Articuler la concertation règlementaire dit Fontaine, que RTE (réseau de transport d'électricité), co-maître d'ouvrage de ce projet, doit conduire, avec la concertation préalable qui se termine. Ces deux concertations sont complémentaires.

Suites données par le maître d'ouvrage à la concertation préalable

Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, du bilan des garants et des échanges avec le public, et considérant les différents éléments de contexte évoqués tout au long de la concertation, les maîtres d'ouvrage décident à l'issue de la concertation préalable de poursuivre le développement du projet eM-Rhône et de son raccordement électrique.

La poursuite du développement du projet sera réalisée sans modification structurelle mais avec des engagements formulés par les maîtres d'ouvrage en mai 2024 :

- Partager des synthèses des études sur les thématiques suivantes : études d'impact et dangers, transport, bilan carbone. Ces synthèses ont bien été partagées pendant la concertation continue ;
- Mettre en œuvre les moyens techniques visant à prioriser la réutilisation de l'eau rejetée par certains industriels de la plateforme mais également étudier le recyclage d'une partie de l'eau normalement rejetée par le procédé Elyse Energy ;
- Identifier pour fin 2024 les pistes de revalorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire et de valorisation énergétique ;
- Travailler avec les producteurs d'électricité verte et bas carbone pour sécuriser les volumes nécessaires au fonctionnement des installations (action sur le temps long et dans le champ de la confidentialité) ;
- Garantir la maîtrise des risques et des nuisances avec une politique de gestion des risques allant sur certains aspects au-delà des obligations réglementaires ;
- Réduire les impacts logistiques en priorisant le transport ferroviaire et par canalisations pour l'acheminement des intrants et le transport du produit final – des discussions d'opportunité sur le basculement d'une partie des volumes sur le fluvial sont à venir ;
- Fiabiliser le scénario d'un approvisionnement depuis la cimenterie Lafarge et de sa capacité à répondre aux contraintes de qualité, d'exigences environnementales, et au volume de CO₂ souhaité ;
- Maintenir les échanges et l'accompagnement des acteurs de la plateforme, ou proches de la plateforme, dans la recherche de débouchés qui font l'objet de travaux en cours et non encore officiels ;
- L'information et le dialogue continu avec l'ensemble des acteurs du territoire, institutionnels, économiques, scientifiques, associatifs, étudiants et habitants.

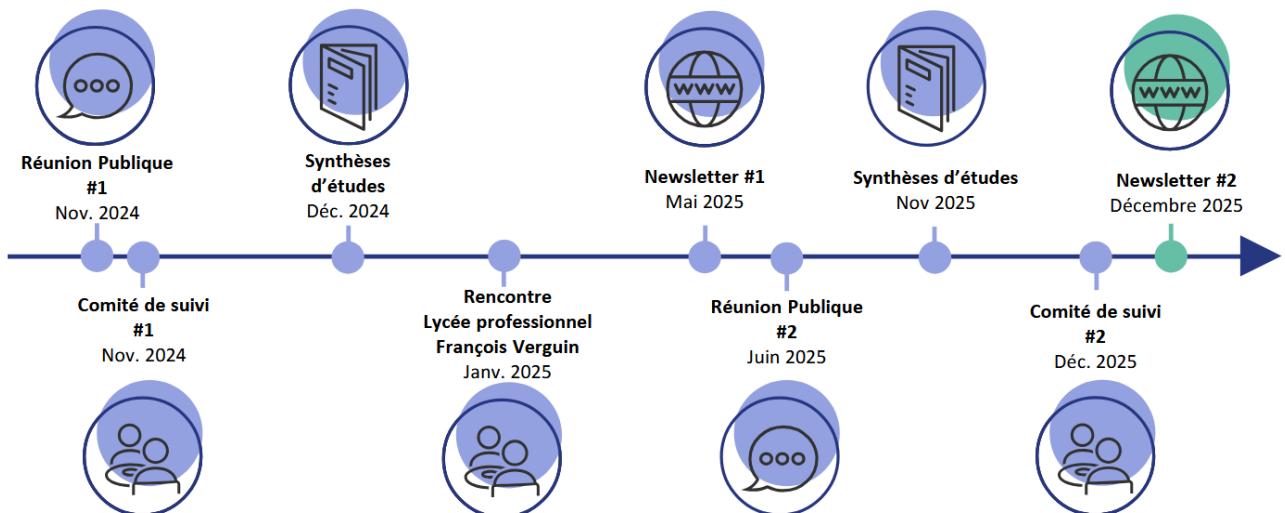
LA CONCERTATION CONTINUE

La mission du garant

Une lettre de mission a été établie par le Président de la CNDP au garant. Elle est disponible sur le site de la CNDP. Elle précise que :

- La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».
- Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.
- L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :
 - clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
 - veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
 - s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
 - éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Organisation et modalité de la concertation



Source : Elyse Energy

En termes de mobilisation du public, chacune des deux réunions publiques a fait l'objet d'un kit de communication (affiche et flyer) envoyé en version numérique aux 10 communes du périmètre pour diffusion sur leurs sites web et réseaux sociaux, et en version papier (5 affiches A3 et une cinquantaine de flyers) aux 4 communes de la plateforme (Salaise-sur-Sanne, Péage-Roussillon, Roussillon et Sablons), au GIE OSIRIS et à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Ces kits de communication numérique et papier ont été accompagnés d'une campagne d'appels en amont et en aval de l'envoi pour bien informer les communes. En outre, trois articles du Dauphiné Libéré ont été publié pour annoncer et restituer les deux réunions publiques. Enfin, le site internet dédié au projet a reçu 1 122 visites depuis le 1^{er} septembre 2024.

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Synthèse des arguments formulés

Modèle économique

Les participants se sont interrogés à plusieurs reprises sur **la viabilité du modèle économique** d'Elyse Energy : le prix du e-méthanol sera-t-il compétitif par rapport au méthanol conventionnel ? Pourra-t-il être utilisé directement par les industriels de la plateforme chimique ? Un autre débouché ne pourrait-il pas être le transport par barge fluviale ?

Elyse Energy précise que le e-méthanol est élaboré par un procédé technologique plus couteux. Son prix sera donc naturellement plus élevé que le méthanol conventionnel. Aujourd'hui, le marché du e-méthanol tend plus vers le transport maritime qui dispose d'un cadre réglementaire plus strict en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Pour les industriels de la chimie, le e-méthanol représente un coût trop élevé pour eux à supporter aujourd'hui. En ce qui concerne le transport fluvial, d'autres solutions déjà en développement (biocarburants, carburants recyclés, propulsions à hydrogène), alors que pour le transport en haute mer, à ce stade, peu d'autres alternatives viables sont en développement. Elyse Energy préfère donc se concentrer sur des domaines où sa technologie ne sera pas en concurrence avec d'autres.

Pour certains participants, un des principaux enjeux est de réussir à faire comprendre aux acheteurs potentiels que ce cout plus élevé du e-méthanol est largement compensé par un impact climatique bien moindre qu'avec du méthanol conventionnel.

Une question a été posée par un lycéen sur le début de la phase de recrutement. Elyse Energy précise que l'exploitation de l'usine devrait débuter fin 2028, la phase de recrutement devrait commencer début 2028.

Captage du CO₂

Beaucoup de questions de participants ont tourné autour **d'une des matières premières indispensables pour produire l'e-méthanol, le CO₂** : comment récupérer le CO₂ ? Comptez-vous toujours capter le CO₂ rejeté par les industriels de la plateforme ? Comment sécuriser son approvisionnement ? Quelle est la viabilité des technologies de captage du CO₂ ?

Elyse Energy précise tout d'abord, que, contrairement à ce qui était prévu initialement, le captage local du CO₂ rejeté par les autres industriels de la plateforme ne pourra pas se faire à grande échelle, du fait d'une multitude de sources qui rende son installation difficile et coûteuse. Ils ont par conséquent renforcer le partenariat avec Lafarge afin de récupérer le CO₂ émis par la cimenterie du Teil. Dans cette optique, Lafarge sont en train d'étudier la construction d'une unité de captage à proximité de la cimenterie pour traiter les rejets atmosphériques, capter le CO₂ puis l'acheminer vers le site eM-Rhône. En ce qui concerne la viabilité des technologies de capture du CO₂, Lafarge s'appuie sur des technologies robustes et éprouvées, qui n'ont juste pas encore été mise à cette échelle industrielle. Ils sont encore en phase d'études, les décisions d'investissement ne sont pas encore prises. Enfin, en ce qui concerne la sécurisation de l'approvisionnement en CO₂, Elyse Energy prévoit également du stockage CO₂ liquide sur site pour lisser l'approvisionnement.

Des participants s'interrogent également sur le **risque d'un approvisionnement reposant uniquement sur Lafarge**. Pour recontextualiser ce choix, Elyse Energy rappelle que les sources de CO₂ ont vocation à diminuer dans une logique de décarbonation de l'économie. La cimenterie de Lafarge au Teil sera une des sources de CO₂ les plus difficiles à décarboner et donc de fait une des sources « compatibles » présentant la plus grande pérennité. Par ailleurs, Elyse Energy travaille sur d'autres sources en France. Quoi qu'il en soit le partenariat avec Lafarge est exclusif – le CO₂ sera au bénéfice uniquement du e-méthanol - et sur le long terme.

Un participant s'interroge sur **les ressources nécessaires pour décarboner la cimenterie, et sur l'impact en termes de pollution de l'eau**. Selon Lafarge², le processus va consommer beaucoup d'électricité, mais en termes de consommation d'eau cela devrait être indolore. En ce qui concerne les pollutions, les eaux usées seront traitées pour en extraire les polluants.

Un participant se demande si le fait d'externaliser la captation de CO₂, initialement prévue en partie sur site, va diminuer les consommations d'eau au niveau local. Elyse Energy précise que 6 500 m³ d'eau par jour seront nécessaires pour eM-Rhône. Cette consommation est compatible avec la diminution des autorisations de prélèvements du GIE dans le cadre du projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) récemment approuvé. En effet, le PTGE prévoit dès juillet 2026 une diminution des prélèvements du GIE qui devront passer de 180 000 m³ par jour à 85 000 m³ par jour.

Raccordement électrique

Plusieurs participants se sont questionnés sur **l'opportunité du projet concomitant de raccordement électrique** porté par RTE : qu'est-ce qui justifie la création de ce nouveau raccordement ? Pourquoi ne pas utiliser le poste PAPIN à proximité directe du site ? Avez-vous étudié un raccordement directement depuis la centrale nucléaire ? Est-ce que ce nouveau poste électrique sera-t-il disponible pour d'autres projets sur la plateforme ?

Tout d'abord, Elyse Energy précise que le projet eM-Rhône nécessite une importante consommation d'électricité pour la production d'hydrogène. Aujourd'hui, les installations électriques du GIE Osiris ne sont pas suffisamment dimensionnées pour ce besoin. En outre, la capacité du poste de Papin est déjà allouée à la société HEXCEL qui y est raccordée. Il n'y a plus suffisamment de puissance disponible dans ce poste pour un autre raccordement client avec des besoins aussi importants que ceux d'Elyse Energy. Par ailleurs, RTE indique qu'il n'est pas possible de suivre le même tracé que la ligne Gampaloup-Papin actuelle car l'espace disponible à côté de la liaison existante est trop étroit du fait du projet d'extension de la voie ferrée à l'ouest. Cela ne permettrait donc pas d'avoir une distance suffisante entre les deux câbles électriques avec un risque de sur-échauffement. En ce qui concerne un raccordement direct à la centrale nucléaire, cela n'est pas possible car elle est raccordée en 400 000 volts et pas en 225 000. Par ailleurs, le poste électrique de la centrale n'appartient pas à RTE. Le nouveau poste électrique qui va être créé sera la propriété d'Elyse Energy qui en utilisera la pleine capacité. Il ne sera par conséquent pas disponible pour d'autres projets industriels.

Plusieurs participants ont également questionné **les risques de ce raccordement électrique** : la présence du câble conduit-elle à un échauffement du sol ? Y-a-t-il des risques de fragilité aux points de jonction entre les différents tronçons de câble ?

RTE précise que le câble risque en effet de réchauffer le sol. Cependant, il sera enterré suffisamment profondément pour que la capacité de dissipation procuré par le sol ne conduise pas à un échauffement significatif de la surface. Le choix de la section du câble, en adéquation avec la capacité de transit nécessaire, permet de limiter son échauffement. En ce qui concerne les risques de fragilité, RTE explique que les câbles électriques haute tension sont livrés par tronçon d'environ 1km sur des tourets. Lorsque la longueur d'une ligne électrique souterraine est supérieure à 1km, il est donc nécessaire de connecter ces tronçons de câbles entre eux grâce à ce que l'on nomme une « chambre de jonction » qui constitue une fragilité lors de la mise sous tension. Cependant, une fois la mise sous tension réalisée, les risques sont très faibles.

Un participant se demande si le raccordement électrique aura un impact sur l'aménagement de la zone INSPIRA à proximité directe, en termes de plan de prévention du risque technologique (PPRT) et de servitudes notamment. Elyse Energy précise que le dossier présenté et instruit par la DREAL ne génère aucune modification de l'aménagement de la zone INSPIRA. Les impacts restent circonscrits. Une concertation fontaine portée par RTE a permis de consulter les parties prenantes du secteur, sur le tracé à retenir pour ce raccordement, qui fera également l'objet d'une enquête publique (tout comme le projet eM-Rhône). Le tracé retenu a été présenté au public lors de la concertation continue.

² Lafarge n'a pas souhaité donner de chiffres plus précis sur les consommations d'eau et d'électricité.

Biodiversité

Des questions ont été soulevées concernant les **21 hectares de terrain de compensation** : où en êtes-vous de la sécurisation foncière de ces terrains ? De quels types sont les surfaces à sécuriser ?

Elyse Energy précise que l'instruction administrative en cours ne leur permet pas de dévoiler l'intégralité des éléments, mais une très large partie a pu être sécurisée. Le principe général de la compensation foncière est de présenter un gain écologique. L'éventail des solutions et types de surfaces sont illimités du moment où l'on a un gain écologique.

Le garant a également rappelé la question de la **création d'un corridor écologique au sein de la plateforme** portée lors de la concertation préalable.

Elyse Energy précise que les études environnementales approfondies menées dans le cadre des études d'impact et de dangers ont permis de montrer que le talus constitue un milieu anthropisé de reconquête, à fonctionnalités écologiques limitées, sans rôle structurant identifié au sein de la trame verte et bleue de la plateforme industrielle. Cette situation s'explique notamment par son isolement vis-à-vis des continuités écologiques majeures, la présence d'espèces opportunistes et, pour partie, exotiques envahissantes, ainsi que par de fortes contraintes de stabilité des ouvrages, de gestion des eaux pluviales et de sécurité industrielle. Dans ce contexte, le maître d'ouvrage a fait le choix de ne pas réutiliser le terme de « corridor écologique », afin d'éviter toute ambiguïté sur un engagement qui ne serait ni écologiquement pertinent ni compatible avec les contraintes techniques et de sûreté du site.

Energie renouvelable

Faisant suite aux recommandations du bilan de la concertation préalable, le garant a demandé des éclaircissements concernant la **répartition des sources d'électricité entre nucléaire et renouvelable**.

Elyse Energy indique qu'il ont engagé et sécurisé des protocoles de collaboration avec plusieurs fournisseurs d'électricité du marché français, ainsi qu'avec des producteurs d'énergies renouvelables. Les discussions se poursuivent actuellement afin de converger vers des contrats long terme engageants, lesquels constitueront un prérequis à la décision finale d'investissement du projet. Le mix d'approvisionnement entre électricité d'origine renouvelable et d'origine nucléaire définitif du projet n'est pas encore arrêté. Néanmoins, Elyse Energy vise, pour le projet eM-Rhône, une production d'hydrogène certifié RFNBO (Renewable Fuels of Non-Biological Origin – carburants d'origine non biologique produits à partir d'électricité renouvelable) à hauteur de 85 % de sa production totale, en conformité avec la réglementation européenne en vigueur.

Transport

Des participants se sont questionnés sur **le moyen d'acheminement privilégié du CO₂**.

Elyse Energy indique que l'approvisionnement en CO₂ se fera principalement par train, les deux sites étant reliés par une ligne de fret ferroviaire. Quant au fluvial, ce moyen sera utilisé pour le transport du produit fini.

Les participants regrettent que le fluvial n'ait pas été retenu aussi pour l'acheminement du CO₂, car celui-ci aurait du sens avec deux sites au bord du Rhône (Lafarge et eM-Rhône). Elyse Energy précise que la maturité technologique n'est pas suffisante pour réaliser ce transport par barge, néanmoins des travaux de réaménagement de l'appontement sont prévus pour se laisser cette possibilité à l'avenir.

Elyse Energy rappelle également que le projet eM-Rhône a recours à de l'électrolyse. Au-delà de l'hydrogène produit, ce processus produit également de l'oxygène qui pourrait intéresser d'autres acteurs présents sur Les Roches-Roussillon ou sur INSPIRA. Il y a donc une réflexion à avoir sur les canalisations pour l'acheminement des différents flux aux acteurs de l'écosystème local.

Des questionnements ont été formulés sur **le stockage de la production d'e-méthanol**. Celui-ci se fera à proximité directe du site par l'entreprise TEPSA, qui va créer un nouveau stockage spécifique pour le e-méthanol d'Elyse Energy.

Déchets

Faisant suite aux recommandations du bilan de la concertation préalable, le garant a demandé des éclaircissements concernant l'engagement d'Elyse Energy d'identifier des pistes de revalorisation des déchets dans une logique d'économie circulaire et de valorisation énergétique.

Elyse Energy précise que, dans le cadre de la conception du projet, la revalorisation des coproduits de l'unité de production de méthanol a été intégrée via la mise en place d'une chaudière de valorisation, permettant de produire une partie de la vapeur nécessaire au fonctionnement de l'unité. Cette approche s'inscrit dans une logique de valorisation énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'économie circulaire. Les autres déchets générés par l'usine seront pris en charge via les filières existantes externalisées de traitement et, lorsque cela est pertinent, de recyclage ou de valorisation.

Pérennisation du comité de suivi

Des participants s'interrogent sur la **pérennisation éventuelle du comité de suivi au-delà de la concertation continue**, qui pourrait être particulièrement utile, notamment concernant le suivi de la mise en place des mesures compensatoires aux impacts sur la biodiversité. Certains proposent également que ce comité permette la transmission de compétences et d'expérience pour favoriser l'intégration du projet à l'écosystème industriel.

Elyse Energy réaffirme sa volonté de nouer une relation de confiance durable avec les acteurs locaux et indirectement avec le grand public, et confirme sa volonté de prolonger une instance de suivi du projet eM-Rhône au-delà de l'enquête publique, dans une logique de continuité du dialogue et de transparence tout au long des phases ultérieures du projet.

Avis du garant sur le déroulé de la concertation continue

Dans la continuité avec la concertation préalable, les porteurs de projet – Elyse Energy et RTE – ont mis des moyens conséquents pour s'assurer du bon déroulement de cette étape de concertation continue : efforts de communication pour mobiliser les habitants et les acteurs locaux, mobilisation importante de l'équipe-projet pour participer aux différents temps de concertation, effort d'explication et d'information pour présenter les avancements du projet, mobilisation et implication des partenaires stratégiques du projet (Lafarge et Tepsa)... Malgré ces efforts, les habitants ont été les grands absents de cette concertation continue, à l'instar de la concertation préalable. Si les moyens de communication semblent satisfaisants (presse local, affichage, kit de communication transmis aux collectivités territoriales), il faut très certainement en chercher les raisons ailleurs : un manque d'intérêt des riverains pour un projet localement consensuel ? La question reste ouverte.

En revanche, d'autres publics se sont mobilisés et ont pu poser des questions aux porteurs de projet dans de bonnes conditions de dialogue et d'échanges : les lycéens à travers l'organisation d'un temps spécifique avec eux, et les acteurs locaux (industriels, collectivités territoriales, associations) avec l'organisation de deux réunions d'un comité de suivi qui a permis de poursuivre et d'approfondir certains échanges engagés lors de la concertation préalable. Même si la concertation continue n'a pas entraînée de modifications significatives du projet, les porteurs de projet étaient à l'écoute des questionnements des participants, et ont apportés des réponses complètes.

